

ACCUEIL (/) PAYS DE GEX (/GESSIEN/PAYS-DE-GEX)

Divonne-les-Bains : quartier de la gare, un recours rejeté, d'autres en attente

MIS EN LIGNE LE 21/03/2023 À 13:00

PAR CÉCILE ANTOINE-MEYZONNADE (/614624/DPI-AUTHORS/CECILE-ANTOINE-MEYZONNADE)

Le 14 mars, le tribunal administratif de Lyon a rendu sa décision concernant l'un des recours portant sur le permis d'aménagement du quartier de la gare de Divonne-les-Bains. Mais l'ASHED n'a pas encore dit son dernier mot...



Le quartier de la gare de Divonne-les-Bains, actuellement

Après trois mois d'attente, l'Association de sauvegarde de l'habitat et de l'environnement divonnais (ASHED) a eu une première réponse sur l'un des recours portant sur le permis d'aménagement du quartier de la gare. Pour rappel, **l'association avait déposé trois recours** (<https://www.lepaysgessien.fr/52791/article/2022-12-28/divonne-les-bains-les-permis-de-construire-du-futur-quartier-de-la-gare-attaques>) suite à la signature des permis le 17 juin dernier par le maire, Vincent Scattolin. **Sept lots de construction** (<https://www.lepaysgessien.fr/42819/article/2022-06-22/divonne-ou-en-est-le-projet-de-l-ecoquartier-de-la-gare>) étaient alors concernés.

Ce mardi 14 mars, le tribunal administratif de Lyon a donc annoncé le rejet de l'un des recours en première instance.

Une décision anticipée par l'association de défense divonnaise qui a désormais deux mois pour faire appel : « *On doit statuer en assemblée générale avec les membres, mais on le savait, c'est souvent comme ça pour ce type de procédure, ce n'est pas du tout une surprise*, explique l'ASHED. *Ce qu'on constate avec beaucoup de satisfaction, c'est que cette action a contraint la mairie à prendre en compte une partie de nos recommandations puisqu'elle sauve une partie des trois alignements de tilleuls.* »

En effet, seuls 32 arbres sur les 71 initialement prévus devraient être ainsi abattus.

LIRE AUSSI

Pays de Gex : tout ce qu'il faut savoir sur nos écoquartiers

(<https://www.lepaysgessien.fr/53897/article/2023-01-18/pays-de-gex-nos-ecoquartiers-quartiers-modeles>)

« Divonne ne peut plus grossir »

« *Quand on fait un projet énorme comme celui-là, on augmente les émissions de CO2, que ce soit à travers le projet, mais aussi à travers le flux des voitures en ville. Tout va à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels* », pointe l'association. Cette dernière en appelle à la responsabilité des élus, tout en soulignant qu'un projet d'écoquartier est une bonne solution, mais cependant, pas dans la configuration actuelle proposée par le promoteur Bouygues Immobilier Urbanera. Rappelons qu'un écoquartier est un quartier situé dans une ville qui vise à minimiser l'impact sur l'environnement. « *Divonne ne peut plus grossir, il faut être beaucoup plus sobre maintenant et changer sa façon de vivre* », insiste l'ASHED.



Les derniers visuels du projet présentant notamment les commerces en rez-de-chaussée (Ville de Divonne)

LIRE AUSSI

Pour l'Ashed, le projet d'aménagement du quartier de la gare doit être modifié (<https://www.lepaysgessien.fr/42821/article/2022-06-23/divonne-l-ashed-assure-qu-il-faut-raisonner-differemment-au-sujet-du-quartier-de>)

Deux autres recours en attente

La municipalité de son côté se félicite de la décision du tribunal : *« C'est une bonne nouvelle car cela signifie que notre projet d'écoquartier peut se poursuivre, a déclaré Vincent Scattolin dans un communiqué diffusé le 17 mars. Depuis 2015, ce projet repose sur une large concertation avec la population et sur deux objectifs majeurs : concentrer en centre-ville la construction de logements dont notre ville a besoin plutôt que d'empiéter sur des zones agricoles et revitaliser notre tissu économique en apportant des propositions commerciales que nous n'avons pas encore en centre-ville. »* Le premier édile divonnais a également précisé qu'*« à la suite de rencontres régulières avec les recourants, [il] rappelle que des propositions de modifications du projet ont été faites sans recueillir un accord de leur part. »* De son côté, l'ASHED déplore le fait de devoir passer par la justice : *« On avait des discussions en direct jusqu'en décembre, la mairie devait revenir vers nous pour ouvrir à nouveau la négociation, mais les discussions sont stériles puisque la municipalité ne veut absolument pas changer le projet. »*

Il reste deux mois à l'association pour faire entendre sa voix auprès de la justice. Et deux autres recours pour faire évoluer le projet.

Immobilier (/606437/iptc/immobilier) Environnement (/606228/iptc/environnement)

Ain (/606695/locations/ain)

Divonne-les-Bains (Ain) (/606231/locations/divonne-les-bains-ain)